

2023, année record pour les MNA : les dessous d'une étude

Le 30 novembre 2023, Data Realis a révélé en exclusivité pour le JDD que le [record absolu de prises en charge de MNA \(mineurs non accompagnés\) par les départements allait être battu au cours de l'année.](#)

Mineurs non accompagnés : 2023, l'année de tous les records

Le poids des mineurs étrangers devient de plus en plus insoutenable pour les départements, dont dépend la protection de l'enfance. Le JDD et Data Realis reviennent sur les chiffres des mineurs non accompagnés (MNA) pour 2023, l'année de tous les records.

Thibault Tourmier et Guillaume Pallottino
30/11/2023 à 07:03, Mis à jour le 30/11/2023 à 09:39

Naissance d'une enquête

C'est en lisant un [communiqué de l'Unicef](#), le 17 octobre 2023, que l'idée de fouiller les données disponibles sur les MNA (« mineurs non accompagnés », dénomination ayant remplacé en 2016 celle de MIE ou « mineur isolé étranger » pourtant plus explicite) nous est venue. Dans ce communiqué, l'Unicef affirmait : « l'augmentation du nombre de mineurs non accompagnés est toute relative et constitue davantage un retour à la situation qui préexistait à la crise du COVID19 ». Pourtant, depuis le printemps 2023, le phénomène des jeunes clandestins défrayait régulièrement la chronique tant par les réquisitions ordonnées par les préfets pour les accueillir en urgence que par leur participation à l'explosion de la délinquance juvénile.

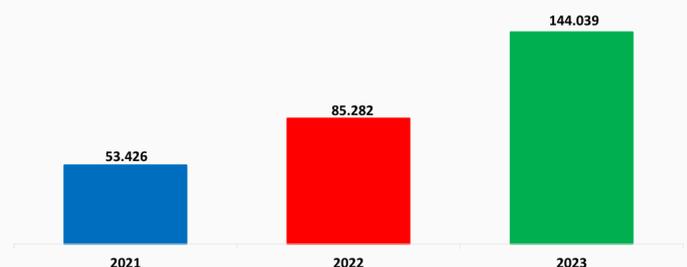
Alors, info ou intox ? Y avait-il bel et bien explosion du nombre de MNA en 2023 ou n'avait-on à faire, comme le sous-entendait l'Unicef, qu'à un « sentiment d'explosion » ? Le mieux était de consulter les données disponibles.

Le point de départ

De l'avis général, l'intensité de la pression migratoire en 2023 dépendait essentiellement de la reprise des flux en Méditerranée centrale consécutivement à l'interdiction faite par l'Union européenne à l'Italie de Giorgia Meloni de reprendre le blocus naval mis en place avec succès par Matteo Salvini en 2018.

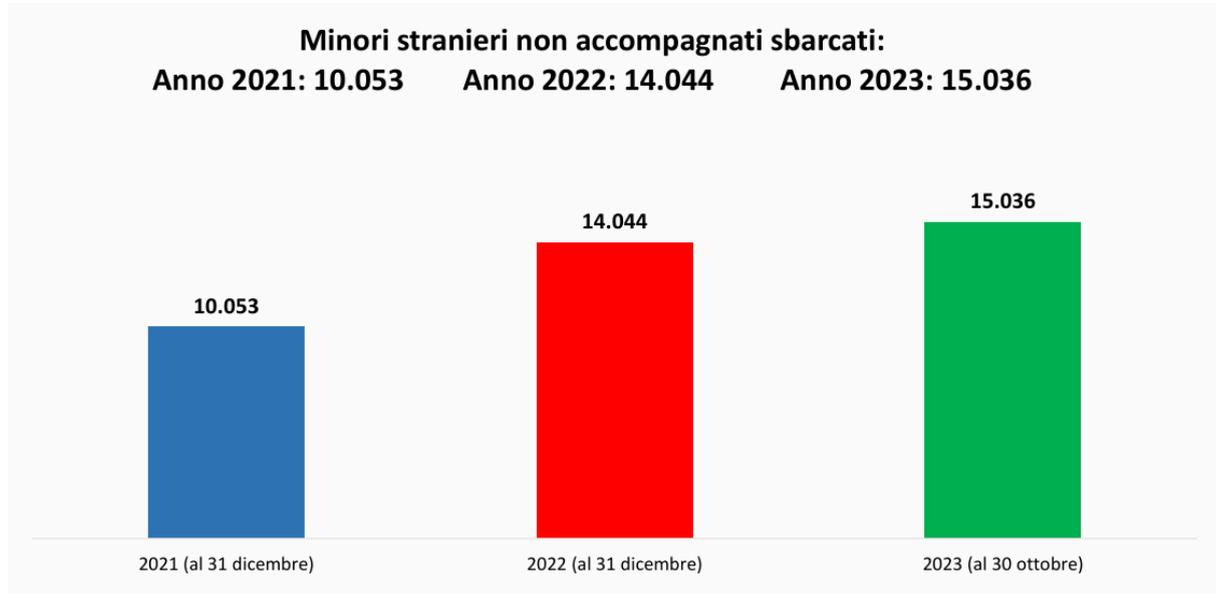
Pour le vérifier, rien de plus simple puisque le ministère de l'Intérieur italien communique chaque jour les données des entrées d'immigrés clandestins sur le sol transalpin, et en fournit chaque mois un tableau de bord complet depuis 2017. Au 31 octobre 2023 (graphique ci-contre), les chiffres italiens traduisaient bien cet afflux de migrants : 144 039 migrants débarqués sur les côtes italiennes, contre 85 282 en 2022 et 53 426 en 2021 (chiffres du 1^{er} janvier au 31 octobre).

Il grafico illustra la situazione relativa al numero dei migranti sbarcati a decorrere dal 1 gennaio 2023 al 31 ottobre 2023* comparati con i dati riferiti allo stesso periodo degli anni 2021 e 2022



*I dati si riferiscono agli eventi di sbarco rilevati entro le ore 8:00 del giorno di riferimento.
Fonte: Dipartimento della Pubblica sicurezza. I dati sono suscettibili di successivo consolidamento.

Toutefois, le ministère italien faisant bien les choses, l'évolution du nombre de mineurs non accompagnés débarqués apparaissait beaucoup moins marquée (tableau ci-dessous) : 15 036 en 2023 contre 14 044 en 2022, toujours du 1^{er} janvier au 31 octobre.

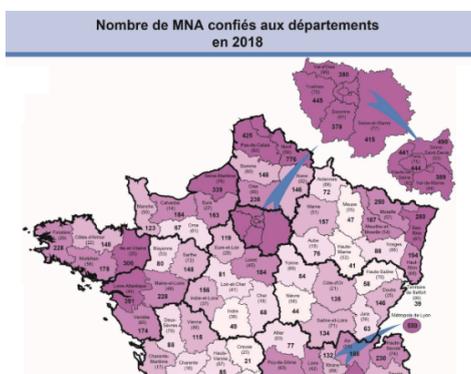


([source : ministère de l'Intérieur italien](#))

Bien que moins généreux et moins précis en matière de statistiques sur l'immigration, le gouvernement français fournit, par le truchement du ministère de la Justice [un tableau hebdomadaire de suivi des mineurs non accompagnés](#). Hélas, non seulement ce tableau n'indique aucune comparaison ni tendance, juste les données brutes au jour indiqué, mais il n'existe en outre aucun accès direct à ses archives ce qui complique considérablement le travail de veille statistique.

La seule solution qui s'offrait à nous était donc de le surveiller, semaine après semaine, pour voir si, oui ou non, le record annuel allait être battu.

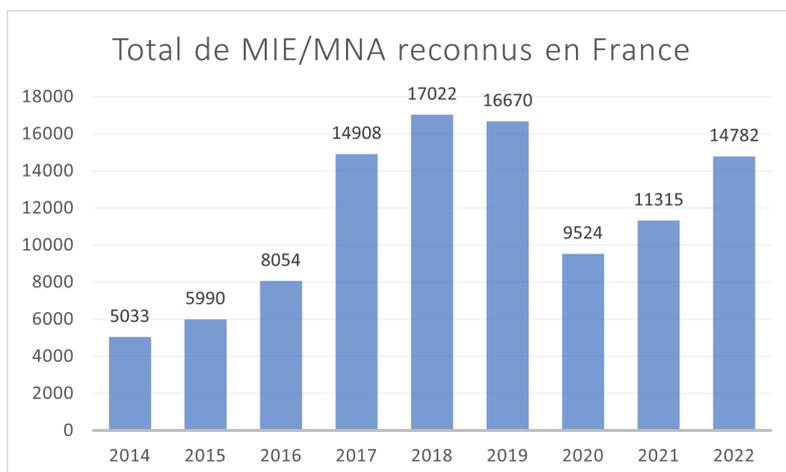
La méthodologie



Après avoir identifié la source de ce tableau et compris qu'il était mis à jour chaque vendredi, nous avons exploré les rapports annuels de la Mission MNA pour construire notre base de données comprenant, année par année et département par département, le nombre de MNA confiés à l'aide sociale à l'enfance (ASE) depuis 2017.

Cela nous a conduit à un travail d'extraction manuel effectué à partir des cartes proposées dans ces rapports (image ci-contre).

Nous avons pu ainsi établir (graphique ci-dessous) que l'année record en matière de prises en charge de MNA était 2018 avec un total de 17 022 individus.



Nombre de MNA confiés par décisions judiciaires du 1er janvier au 17 novembre 2023

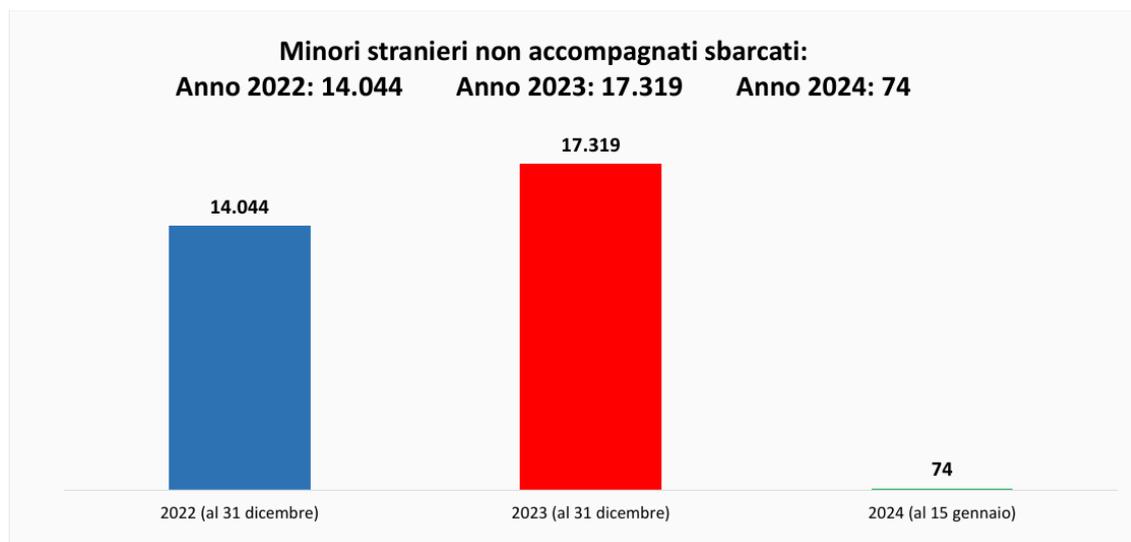
Département	Clé de répartition pour l'année 2022	Nombre de MNA confiés par décisions judiciaires pour 2023
001 Ain	1,00 %	171
002 Aisne	0,79 %	131
094 Val-de-Marne	2,15 %	363
095 Val-d'Oise	1,91 %	325
	100,00 %	16 808

Le 17 novembre 2023, le tableau de suivi du ministère ci-dessus (à gauche) nous indiquait un total de 16 808, annonçant à coup presque sûr un total supérieur à celui de 2018 une semaine plus tard.

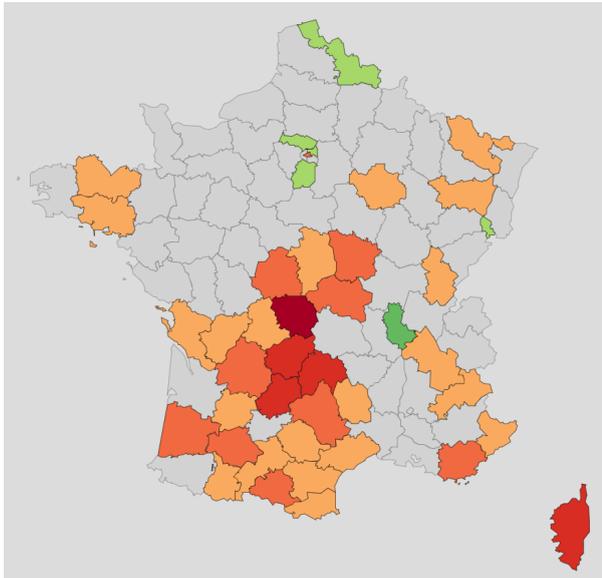
De fait, le vendredi suivant, 24 novembre, le total s'élevait à 17 260, établissant ainsi un nouveau triste record en matière de prise en charge de mineurs clandestins sur le sol français.

Dans notre article du 30 novembre 2023 pour le JDD, c'est donc ce nombre de 17 260 clandestins reconnus mineurs et confiés à l'aide sociale à l'enfance (ASE) par les départements que nous annoncions. Finalement, au 31 décembre 2023, le total de MNA pris en charge est monté jusqu'à 19 370, nouveau record annuel absolu.

Un chiffre en ligne avec le total des MNA débarqués en Italie en 2023 : 17 319.



Fonte: Dipartimento della Pubblica sicurezza. I dati sono suscettibili di successivo consolidamento.



La carte des 10 départements où la hausse de la prise en charge des MNA est la plus importante depuis 2018, précédente année record, est éloquente : Var excepté, il s'agit de départements ruraux (Creuse, Corse, Cantal, Corrèze, Lot, Gers, Dordogne, Ariège, Landes).

En contrepartie, certains départements voient leurs effectifs demeurer pour l'heure inférieurs à ceux de 2018. Nous avons représenté les 10 premiers départements les plus délestés en vert : il s'agit du Rhône, de la Seine-Saint-Denis, de l'Essonne, du Nord, du Val-d'Oise, du Territoire de Belfort, des

Yvelines, de la Seine-et-Marne, de l'Ain et du Pas-de-Calais. Territoire de Belfort mis à part, ces départements correspondent aux régions parisienne, lilloise et lyonnaise.

Moins de MNA dans les centres urbains, plus dans les périphéries rurales : on a là une première traduction de l'invitation faite aux préfets par Emmanuel Macron lors de son discours du 15 septembre 2022¹ :

- Notre politique aujourd'hui elle est absurde, elle consiste à mettre les femmes et les hommes qui arrivent, qui souvent ne parlent pas notre langue, qui sont dans la plus grande misère dans les quartiers où il y a de l'hébergement d'urgence qui sont déjà les quartiers les plus pauvres de la République. (...) Plusieurs d'entre vous sont dans des territoires ruraux. Quels que soient les engagements pris, nous devons fermer des classes et vraisemblablement des écoles et des collèges. Si nous savons offrir de l'hébergement, de l'urgence et de l'intégration dans ces régions à des femmes et des hommes qui arrivent sur notre sol, les conditions de leur accueil seront bien meilleures que si nous les mettons dans des zones qui sont déjà densément peuplées, avec une concentration de problèmes économiques et sociaux massifs.

Un an plus tard, le Président a été entendu et les autorités ont bel et bien commencé à répartir les migrants en zone rurale pour en organiser la « transition démographique »².

¹ [Prononcé le 15 septembre 2022 - Emmanuel Macron - Rôle des préfets et priorités du quinquennat | vie-publique.fr](#)

² « Nous vivons une transition démographique sans précédent. Nous avons une population qui vieillit de plus en plus. C'est une chance, vieillir en bonne santé. Mais nous avons à organiser aussi cette transition et ce grand âge. Nous avons un monde ouvert, bousculé aussi dans sa démographie des flux migratoires qui, depuis maintenant 10 ans, ont des natures totalement différentes. »

Le saviez-vous ?

Arrêté du 19 septembre 2023 fixant le montant du financement exceptionnel de l'Etat pour la prise en charge de ...

59	Nord	110	660 000
60	Oise	58	348 000
61	Orne	13	78 000
62	Pas-de-Calais	50	300 000
63	Puy-de-Dôme	220	1 320 000
64	Pyrénées-Atlantiques	27	162 000
65	Hautes-Pyrénées	5	30 000
66	Pyrénées-Orientales	14	84 000

Tableau 1. Extrait de l'arrêté précisant le nombre de MNA supplémentaires accueillis en 2022 par les départements de métropole.

Chaque année, depuis la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant – qui a donné son fondement légal au dispositif de répartition des mineurs non accompagnés (MNA) entre les départements – un arrêté fixe le montant du financement exceptionnel de l'État pour la prise en charge des MNA supplémentaires accueillis d'une année sur l'autre.

Ainsi, l'arrêté du 19 septembre 2023³ a précisé les montants pris en charge pour 2022, département par département.

Or, en lisant cet arrêté on découvre que le département qui a accueilli le plus de MNA supplémentaires en 2022, c'est le Puy-de-Dôme, avec 220 jeunes !

La transition est bel et bien en marche.

³ [Arrêté du 19 septembre 2023 fixant le montant du financement exceptionnel de l'Etat pour la prise en charge des mineurs non accompagnés confiés à l'aide sociale à l'enfance sur décision de justice et pris en charge au 31 décembre 2022 - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)